Image not found or type unknown

Concubinage et enfant d'un premier mariage

Par **Moreau Thierry**, le **21/09/2016** à **11:09**

Bonjour,

Ma situation est la suivante divorcée et un enfant à charge en garde alternée, si je me remet en ménage est ce que les revenus de cette personne doivent être pris en compte pour les aides que je perçois actuellement ?(ARS, prime activité, impôt sur le revenu)

Suis je obligé de mettre considérer mon nouveau compagnon en concubinage ou colocataire ???

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés